

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 / 00082

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : Département Jeunesse
Tél : 04 66 56 75 99
Réf : MN/JC/2026

Objet : clôture de la régie de recettes pour l'encaissement de la participation aux manifestations proposées par le Forum Jeunes - fin de fonction de régisseur et de mandataire suppléant

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R.1617-1 et R.1617-18 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 22,

Vu le décret n°2022-1605 en date du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics,

Vu l'arrêté interministériel du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et du montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération n°25_02_06 du conseil municipal du 15 mars 2025 qui donne délégation du conseil municipal à Monsieur le maire en application des articles L2122-22 et L1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n°2024/00196 du 4 avril 2024 relatif à la création d'une régie de recettes pour l'encaissement de la participation aux manifestations proposées par le Forum Jeunes,

Vu l'arrêté n°2024/00223 du 16 avril 2024 relatif à la nomination d'un régisseur et de mandataires suppléants pour la régie de recettes pour l'encaissement des participations aux manifestations proposées par le Forum Jeunes,

Vu l'avis conforme du comptable public du 17 février 2026,

Considérant la nécessité de clôturer la régie de recettes créée en 2024 pour l'encaissement des participations aux manifestations proposées par le Forum Jeunes et de mettre fin aux fonctions du régisseur et des mandataires suppléants,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La régie de recettes pour l'encaissement des participations aux manifestations proposées par le Forum Jeunes est clôturée au 9 mars 2026.

L'arrêté n° 2024/00196 du 4 avril 2024 est abrogé à la même date.

ARTICLE 2 :

Il est mis fin aux fonctions de régisseur de M. Jérôme CAMBIER et de mandataire suppléant de Mmes Magali NICOLAS, Fouzia OUADIR, Noémie SIMON et Corentine DOMERGUE et de MM. Sébastien IMBERT, Férad NAMAR et Mickaël GUENOUNE au 9 mars 2026.

L'arrêté n°2024/00223 du 16 avril 2024 est abrogé à la même date.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès et Monsieur le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Alès, le 24 FEV. 2026

Le maire
Christophe RIVENQ

